

# Quelles sont les caractéristiques des finances communales bacottes ?



# ***Les spécificités financières bacottes :***

- ***surabondance de crédits***
- ***insuffisance d'investissement***





**Nous sommes dans la situation  
de deux bassins :**

**le fonctionnement « amont »  
se déversant dans le bassin  
d'investissement « aval ».**



- **Le flux de fiscalité abonde annuellement en amont le bassin de fonctionnement,**
- **Celui-ci doit naturellement se déverser dans le bassin aval d'investissement (*il s'agit de l'autofinancement*). Or celui est déjà saturé et déborde.**
- **On tarit donc ce flux .... et c'est le premier bassin en amont qui lui aussi déborde à son tour...**



- **Le niveau de pression fiscale alimente les finances communales plus qu'il n'est nécessaire pour financer le maigre niveau d'investissement. La section d'investissement ressort donc anormalement *positive* ( $R > D$ ) par le seul jeu des excédents cumulés au fil des exercices et n'a pas besoin du flux annuel d'autofinancement pour assurer son équilibre.**
- **La ville se désendette et inscrivait jusqu'alors des dépenses fictives tant en fonctionnement qu'en investissement pour équilibrer ces deux sections de son budget.**
- **Désormais l'autofinancement de la section de fonctionnement n'alimente plus la section d'investissement déjà saturée ; il est dès lors maintenu en fonctionnement.**

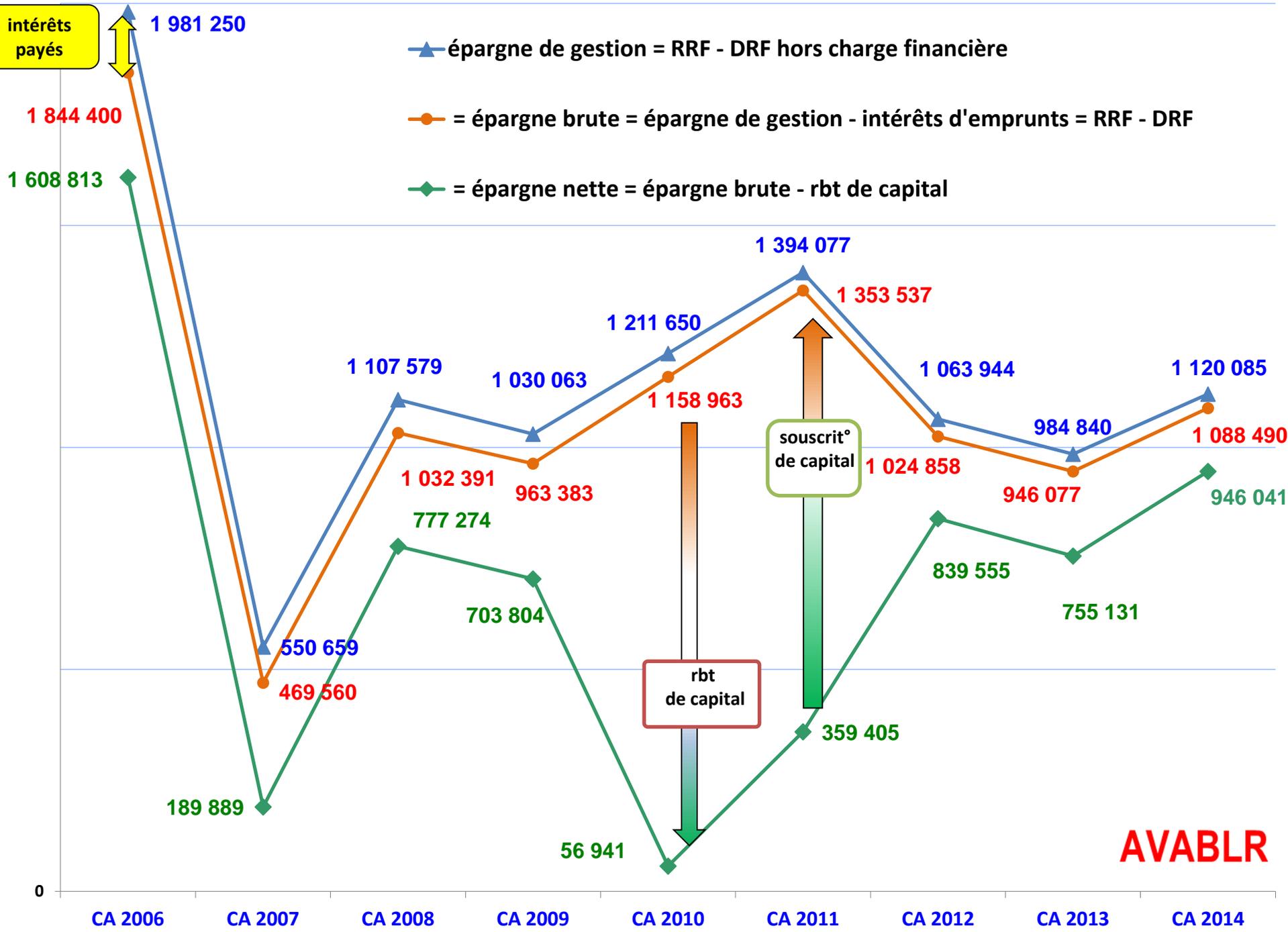


- **L'épargne qui en résulte est une épargne à la fois oisive et importante, accumulée au fil des ans qui se traduit par une surabondance de liquidités qui demeurent inactives sur les comptes du Trésor (*elles ne sont pas placées mais subissent l'érosion monétaire*).**
- **Pour faire bref : on a prélevé aux bacots une année de fiscalité pour rien.**
- **La question que nous avons déjà posée durant la campagne est : *à quoi servent nos impôts qui alimentent pour  $\frac{3}{4}$  cette thésaurisation ?***

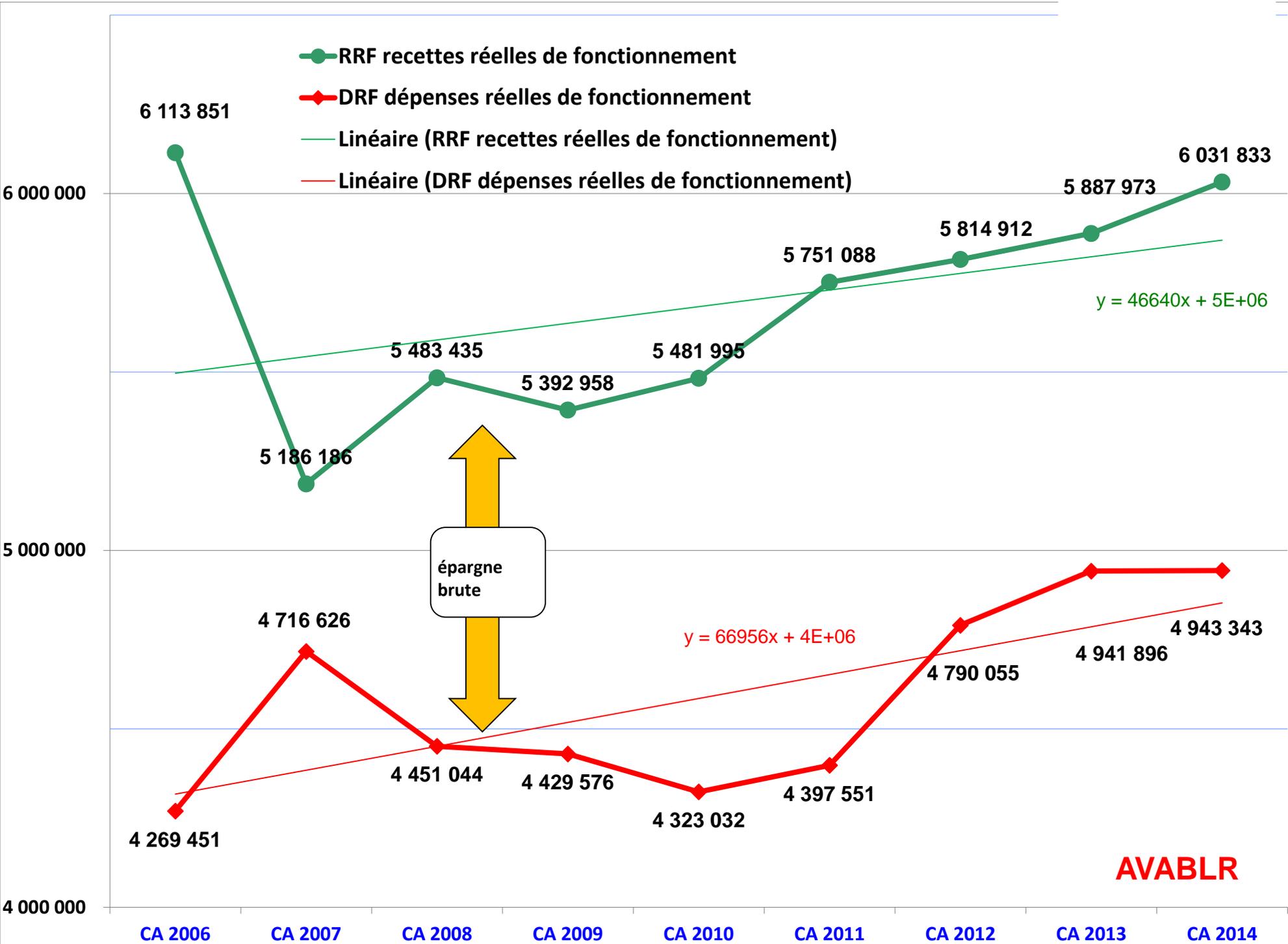


intérêts payés

- ▲ épargne de gestion = RRF - DRF hors charge financière
- = épargne brute = épargne de gestion - intérêts d'emprunts = RRF - DRF
- ◆ = épargne nette = épargne brute - rbt de capital



AVABLR



**AVABLR**

**D'où proviennent les  
spécificités financières  
communales bacottes ?**



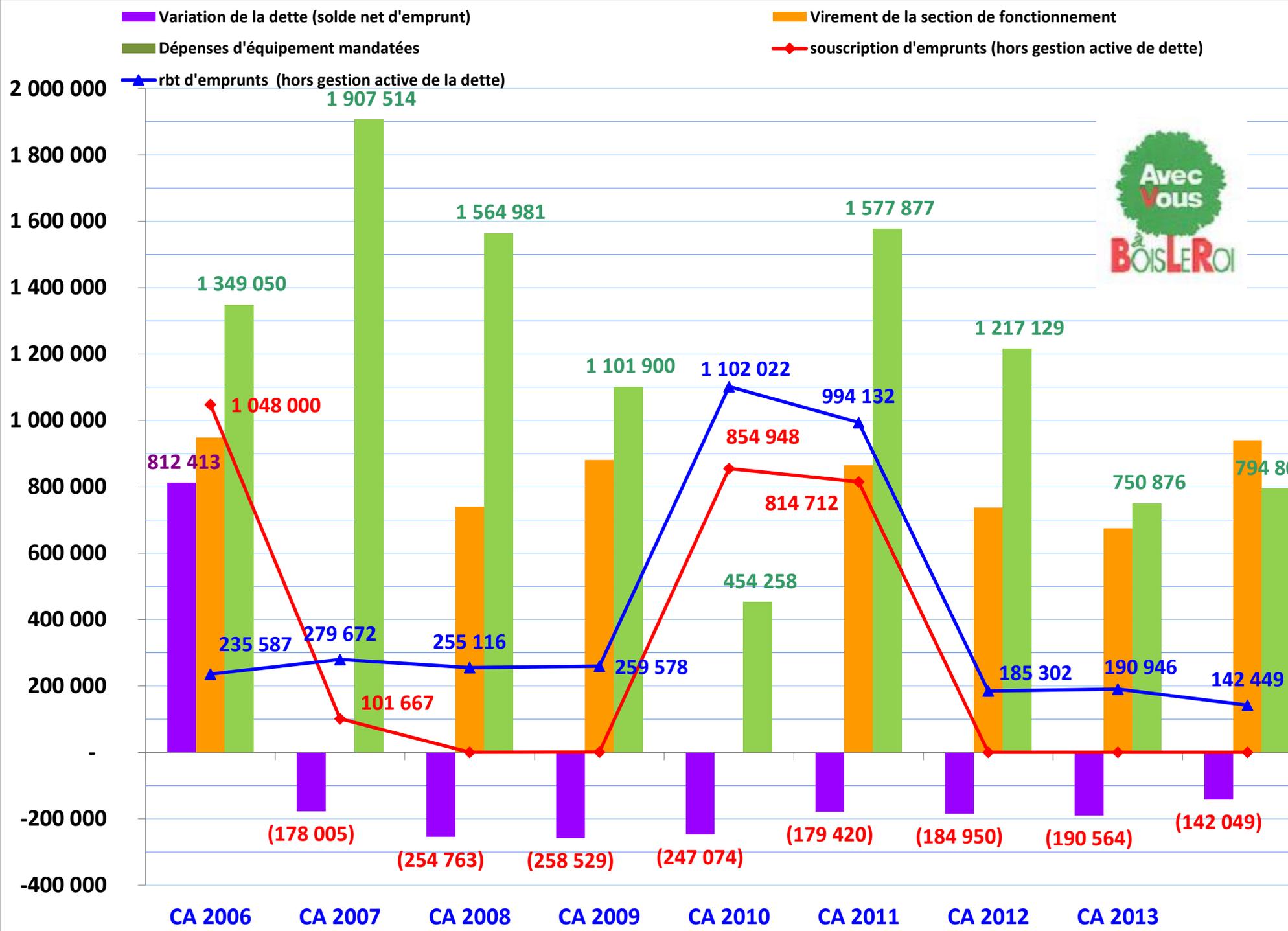
- **BLR dans les années 85/95 connaît une croissance impressionnante. Une population active (*trentenaire et quaranténaires*) en charge de famille ou potentiellement en état de l'être investit massivement la ville.**
- **Elle entend profiter du niveau d'équipements collectifs qu'elle a auparavant connu durant son « parcours résidentiel ».**
- **Le village d'un caractère rural encore prégnant ne disposait pas des structures nécessaires pour assumer les besoins collectifs réclamés par une population nouvelle.**
- **La municipalité Guyot-Delporte entama un timide cycle d'investissements structurants mais qui, au regard de la faible surface financière de la commune impliqua le recours à des financements extérieurs (*emprunts*).**

- **Ces emprunts d'une durée trop courte produisirent un effet d'empilage conduisant à une impasse budgétaire (*insuffisance d'autofinancement donc de fiscalité pour rembourser annuellement la dette nouvelle*)**
- **La question fiscale fut éludée par la fugace municipalité DANEL (2001/2002) mais la Commission des finances de l'époque entama cependant la renégociation des emprunts (*allongement des durées de remboursement, diminution du poids des échéances*).**
- **La municipalité DELPORTE élue en 2002 releva de 17 % les taux fiscaux (*ils sont inchangés depuis lors*).**



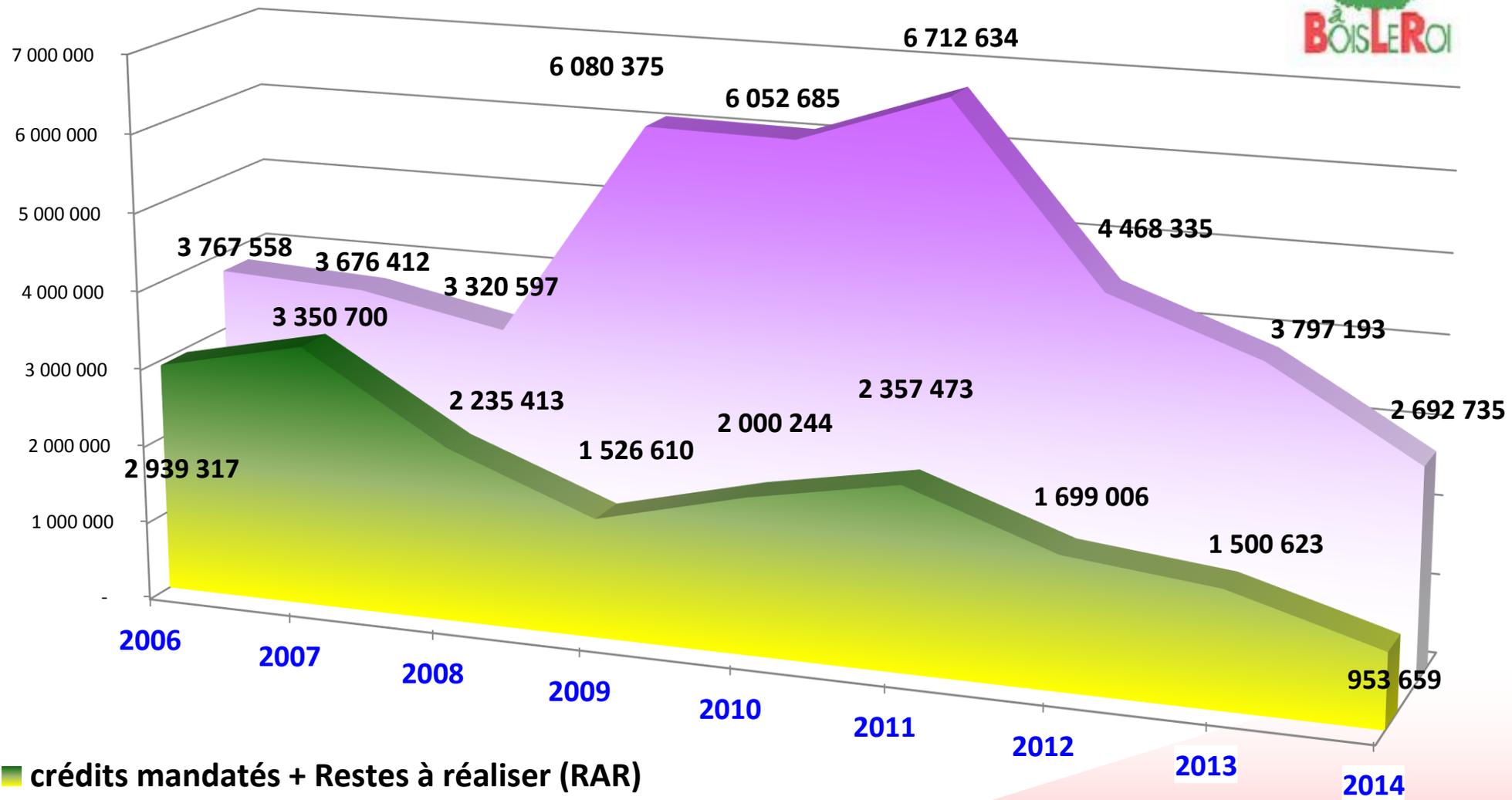
- **L'alternance rallongea la période de faible investissement propre à tout début de cycle électoral en l'occurrence prolongé pour BLR (2001-2004).**
- **Cette période fut mise à profit pour renégocier la dette.**
- **Les équipements réalisés dans la seconde partie du premier mandat Delporte furent conçus au plus juste.**
- **Le haut niveau de taux requis pour résoudre un problème conjoncturel fut maintenu et il s'applique depuis lors sur des surfaces locatives qui ont été dopées par la spéculation immobilière de la décennie.**
- **Ce boom immobilier généra en outre de conséquents droits de mutation.**





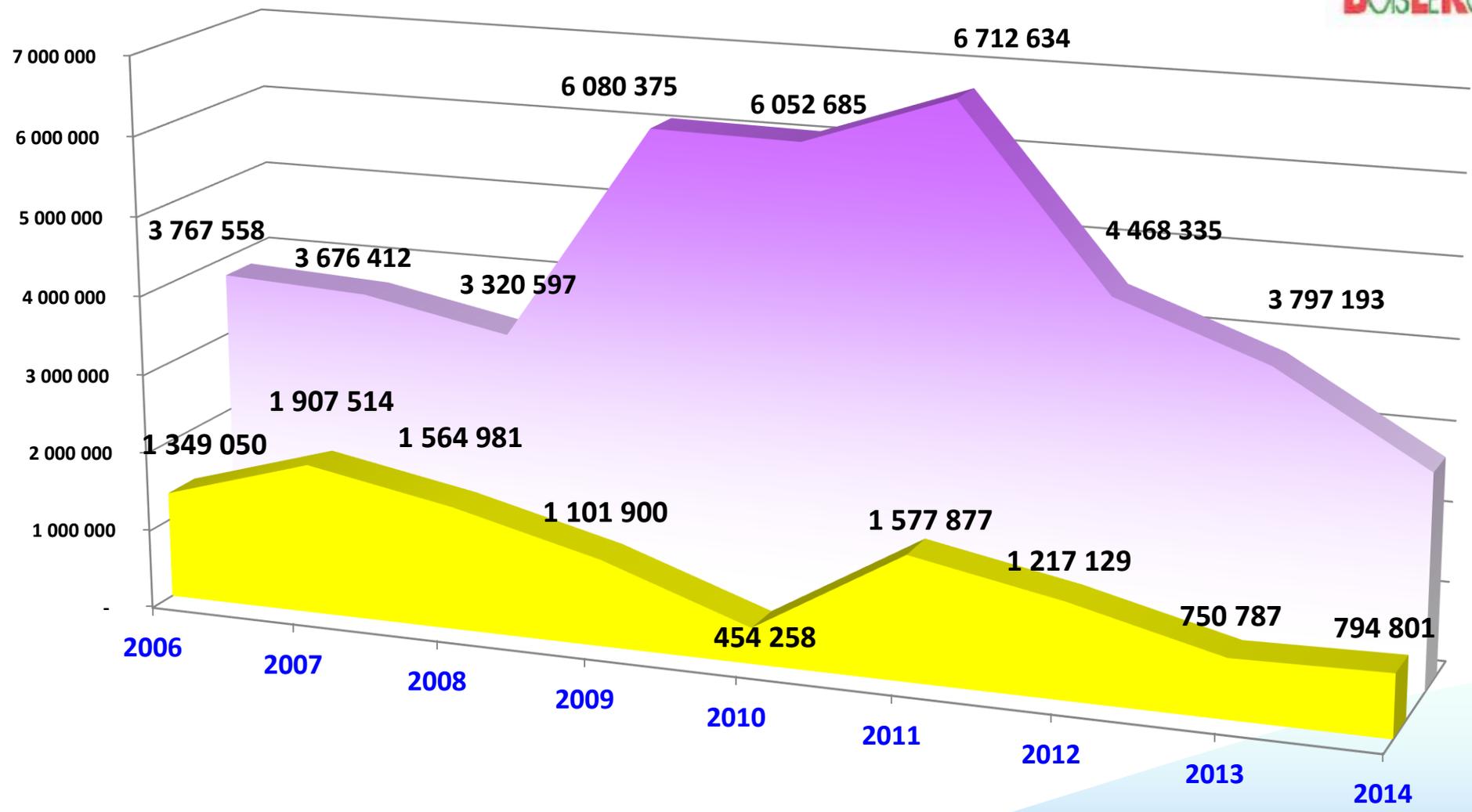
- **La seconde mandature Delporte 2008-2014 fut marquée par le picaresque feuilleton de la médiathèque. La municipalité de l'époque continuant d'alimenter le niveau d'autofinancement « *pour le projet qui, c'est certain allait se concrétiser l'an prochain* » limita l'effort d'investissement aux seuls équipements préalablement assortis d'accords de subventions (*de fait la démarche gestionnaire a sous évalué le coût politique de cette pratique*).**
- **Au regard de l'importance de l'équipement nul investissement onéreux ne pouvait être concurremment initié.**

Rappelons à toutes fins utiles aux uns et aux autres qu'AVABLR avait proposé une sortie « *par le haut* » de la mal nommée guerre de tranchées (!) « *TPBLR contre BLR Environnement* » en préconisant un référendum local donnant la parole aux bacots sur ce projet controversé. Chacun connaît la suite...



■ crédits mandatés + Restes à réaliser (RAR)

■ crédits votés



■ crédits mandatés ■ crédits votés

## Conclusion :



- Pas de médiathèque ;
- L'effort de rattrapage nécessaire doit désormais por  
fois sur :
  - des investissements conçus en deçà des besoins ;
  - de la voirie laissée en déshérence.
- Un taux fixe inutile emprunté à contretemps.
- Dans le contexte actuel des finances publiques il sera fort difficile désormais de recouvrer un niveau identique de subventions (*notamment celles prévues pour la médiathèque transformable en bibliothèque + salle des associations*).
- La période est marquée par une opposition générationnelle entre usagers consommateurs de prestations collectives et les contribuables souhaitant réduire la pression fiscale.

## Trois solutions :

1. **baisser les taux d'impôts et se contenter de faire peu avec moins de moyens ;**
2. **augmenter l'investissement et laisser en l'état une pression fiscale qui sert de ségrégatif social ;**
3. **procéder à une baisse d'impôt ciblée par le biais d'un **accroissement des abattements** et, à défaut de subventions à rechercher activement, **financer prioritairement les dépenses d'équipement en mobilisant le fonds de roulement pléthorique** qui coûte en pression fiscale et en érosion monétaire cumulée.  
**C'est notre préconisation.**  
**Elle exclut provisoirement le recours à l'emprunt.****



**Pourquoi en effet emprunter un demi-million d'€uros ?**

**Pour rajouter des liquidités aux liquidités et des charges d'intérêts à un capital improductif qui s'ampute de l'inflation ?**

**Déterminer un plan pluriannuel d'investissement, l'intégrer dans une prospective générale (*investissement et fonctionnement, dépenses et recettes*). C'est cette méthode qui seule déterminera le besoin résiduel de financement et non une approche approximative « *les taux sont bas, ce sont les soldes, souscrivons un emprunt* ». La ville a déjà « donné » pour ce type de raisonnement infra économique.**

**Passer d'une politique du doigt mouillé à 1M€ à une politique du même acabit à 500 k€ ne permet même pas d'être à moitié rassuré !**



***Nous vous remercions de  
votre attention.***

**Pour AVABLR :**

- **Roland BONY**
- **Solange BLAIS**



***Nous tenons à votre disposition la batterie  
de 19 ratios de gestion  
établis sur les exercices 2006 à 2014  
et illustrant nos propos***

